

projet ARRÊTE
**définissant les secteurs où la présence de la loutre
ou du castor d'eurasie est avérée dans le département d'Indre-et-Loire
pour la campagne 2023-2024**

Le préfet d'Indre-et-Loire
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2023 donnant délégation de signature à Madame Corinne BIVER directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007 modifié fixant les dispositions relatives au piégeage des animaux classés nuisibles en application de l'article L 427-8 du Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 septembre 2016 pris pour l'application de l'article R.427-6 du Code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain ;

Vu les suivis réalisés par l'OFB permettant d'identifier les indices de présence du castor d'Eurasie et de la loutre sur les cours d'eau du département d'Indre-et-Loire afin de délimiter leur aire de répartition ;

Vu l'avis émis par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en date du 27 avril 2023 ;

Vu la consultation du public concernant les décisions ayant une incidence sur l'environnement qui s'est déroulée du 2 mai 2023 au 22 mai 2023;

Considérant que le projet du présent arrêté, mis à la disposition du public dans les conditions prévues au II de l'article L. 120-1 du Code de l'environnement n'a fait l'objet que d'observations à caractère général d'opposition au principe du piégeage, mais d'aucune observation concernant son contenu ;

Considérant qu'il y a lieu de définir annuellement les secteurs dans lesquels la présence de la loutre ou de castor d'Eurasie est avérée ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires d'Indre-et-Loire,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La présence du castor et de la loutre est avérée dans les communes d'Indre-et-Loire, voire la liste des communes et les cartes figurant en annexe, pour la période allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Article 2 : Sur le territoire de ces **158 communes** conformément à l'article 3 de l'arrêté du 8 juillet 2013 susvisé, l'usage des pièges de catégorie 2 et 5 est interdit sur les abords des cours d'eaux et bras morts, marais, canaux, plans d'eaux et étangs, jusqu'à la distance de 200 mètres de la rive, exception faite du piège à œuf placé dans une enceinte munie d'une entrée de onze centimètres par onze centimètres.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa publication de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le préfet d'Indre-et-Loire ;
- d'un recours hiérarchique devant le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans – 28, rue de la Bretonnerie – 45 057 Orléans Cedex 1 par voie postale ou par voie dématérialisée via « télécours citoyen » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La secrétaire générale de la Préfecture, les sous-préfets des arrondissements de Chinon et de Loches, la directrice départementale des territoires, les maires du département, le colonel commandant le groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique, le chef du service départemental de l'office français pour la biodiversité, le président de la fédération départementale des chasseurs d'Indre-et-Loire, ainsi que les bénéficiaires sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans toutes les communes du département.

Fait à Tours, le

ANNEXE

Liste des communes d'Indre et Loire avec présence avérée de castor d'Europe ou de Loutre.

Campagne cynégétique 2023/2024

liste des communes d'Indre et Loire avec : Présence avérée de loutre et/ou castor

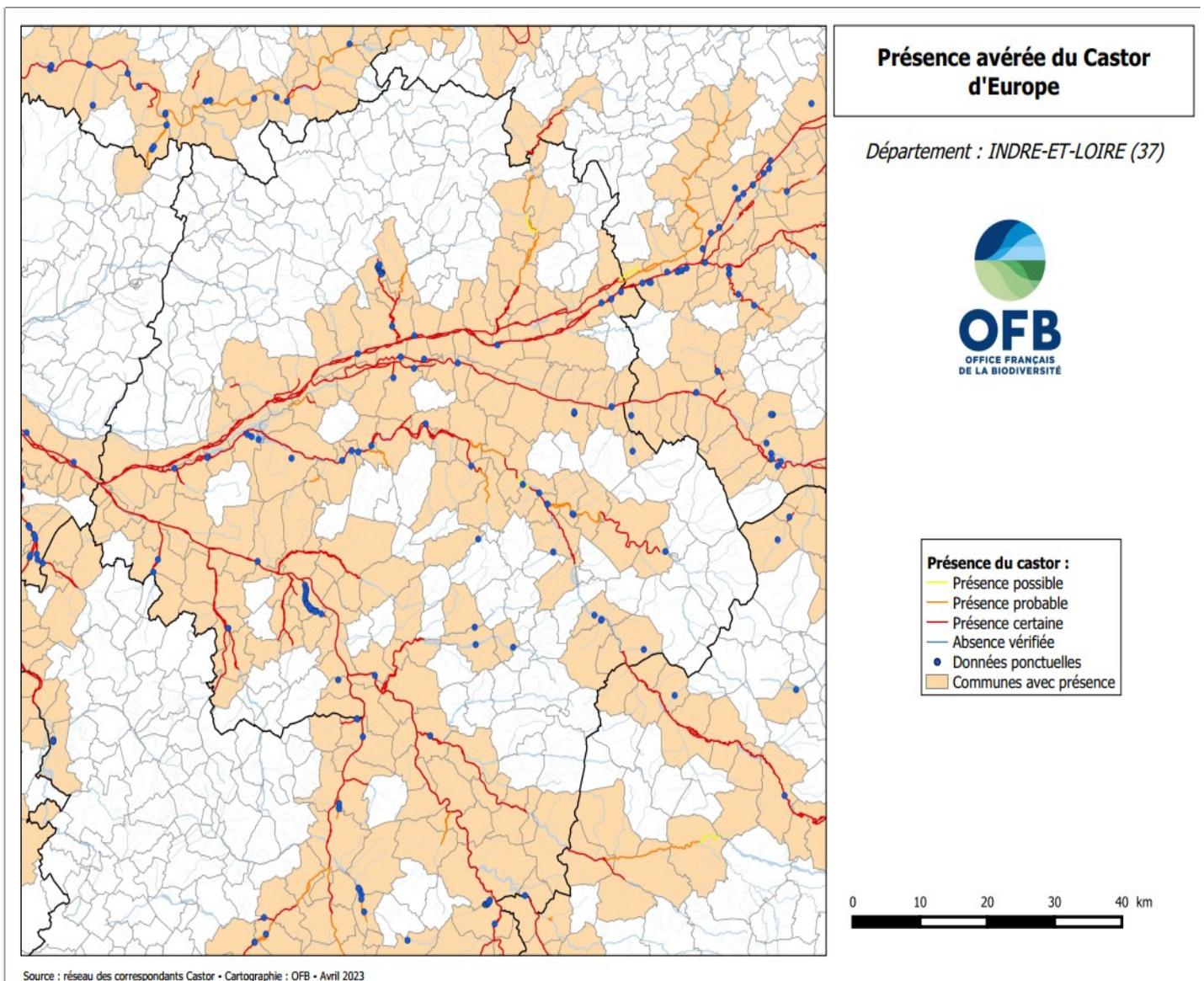
Abilly	Crouzilles	Pussigny
Amboise	Descartes	Reignac-sur-Indre
Anché	Dierre	Reugny
Antogny-le-Tillac	Epeigné les Bois	Richelieu
Artannes-sur-Indre	Esvres	Rigny-Ussé
Assay	Fondettes	Rilly-sur-Vienne
Athée-sur-Cher	Francueil	Rivarennes
Auzouer-en-Touraine	Genillé	Rivière
Avoine	Huismes	Rochechouart
Avon-les-Roches	Joué-lès-Tours	Saché
Azay-le-Rideau	La Celle-Saint-Avant	Saint Jean Saint Germain
Azay-sur-Cher	La Chapelle-aux-Naux	Saint-Antoine-du-Rocher
Azay-sur-Indre	La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Saint-Avertin
Ballan-Miré	La Chapelle-sur-Loire	Saint-Branches
Barrou	La Croix-en-Touraine	Saint-Cyr-sur-Loire
Beaumont-en-Véron	La Guerche	Sainte-Maure-de-Touraine
Berthenay	La Membrolle-sur-Choisille	Saint-Epain
Bléré	La Riche	Saint-Etienne-de-Chigny
Bossay-sur-Claise	La Roche-Clermault	Saint-Genouph
Boussay	La Ville-aux-Dames	Saint-Germain-sur-Vienne
Braye-sous-Faye	Langeais	Saint-Hippolyte
Bréhémont	Larçay	Saint-Martin-le-Beau
Bridoré	Le Grand-Pressigny	Saint-Michel-sur-Loire
Candes-Saint-Martin	Le Louroux	Saint-Patrice
Cangé	Lémeré	Saint-Pierre-des-Corps
Chambon	Lignières-de-Touraine	Saint-Quentin-sur-Indrois
Chambourg-sur-Indre	Ligré	Saint-Règle
Champigny-sur-Veude	Ligueil	Savigny-en-Véron
Chançay	L'Île-Bouchard	Savonnières
Charentilly	Limeray	Sazilly
Chargé	Loches	Sepmes
Château-Renault	Lussault-sur-Loire	Seuilly
Chaumussay	Luynes	Souvigné de Touraine
Chaveignes	Marcé-sur-Esves	Tauxigny
Chédigny	Marcilly-sur-Vienne	Tavant
Cheillé	Mettray	Theneuil
Chemillé-sur-Indrois	Montbazou	Thizay
Chenonceaux	Montlouis-sur-Loire	Tournon-Saint-Pierre
Chezelles	Monts	Tours
Chinon	Mosnes	Trogues
Chisseaux	Nazelles-Négron	Truyes

Chouzé-sur-Loire
Cinçais
Cinq-Mars-la-Pile
Ciran
Civray-de-Touraine
Civray-sur-Esves
Cormery
Courçay
Courcoué
Couziers
Cravant-les-Cîteaux
Crissay-sur-Manse

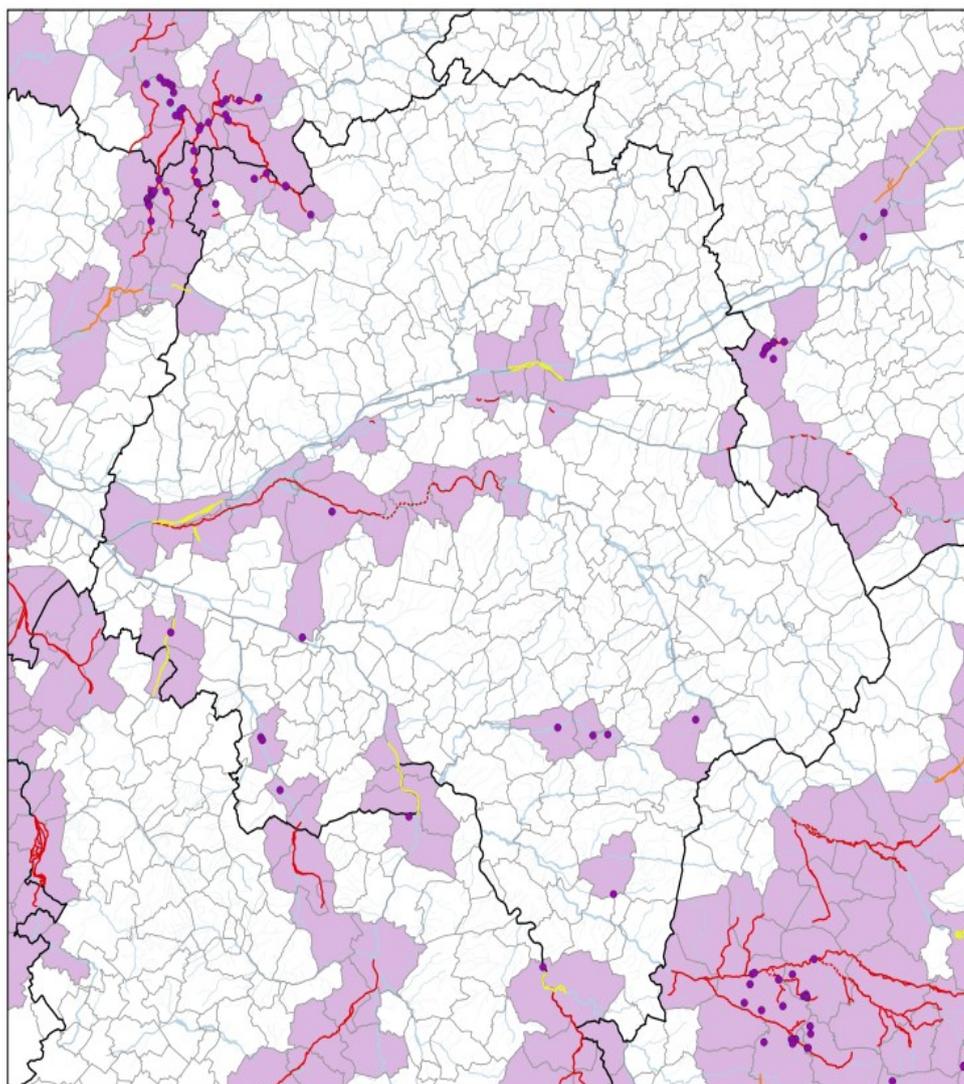
Neuillé-le-Lierre
Neuville-sur-Brenne
Noizay
Nouâtre
Noyant-de-Touraine
Panzoult
Parçay-sur-Vienne
Pocé-sur-Cisse
Pont-de-Ruan
Ports
Pouzay
Preuilley-sur-Claise

Vallères
Veigné
Véretz
Verneuil sur Indre
Verneuil-le-Château
Vernou-sur-Brenne
Villaines-les-Rochers
Villandry
Villedomer
Vouvray
Yzeures-sur-Creuse

Carte des communes d'Indre et Loire avec présence avérée de castor d'Europe



Carte des communes d'Indre et Loire avec présence avérée de Loutre.



Présence avérée de la Loutre d'Europe

Département : INDRE-ET-LOIRE (37)



Présence de la loutre :
● Données ponctuelles
■ Communes avec présence



Source : réseau des correspondants Castor - Cartographie : OFB - Avril 2023